

COMMUNE DE PETITE-FORET
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 4 juillet 2023

Délibération n° : 23-07-01

6.1 Police municipale

MISE EN PEINTURE RÉFLÉCHISSANTE DE SIX PASSAGES PIÉTONS

L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Jean-Pierre POMMEROLE - Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Sylvia PISANO - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Christine HUET - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN
Dominique DAUCHY - Tiphanie OTLET

Étaient excusés

Arlette VANDEPOEL a donné pouvoir à Rachid LAMRI

Claudine GENARD a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET

Léa DEQUAYE (arrivée à 18h53) a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 27

Abstention : 0

Vote contre : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°22-07-25 du 05 juillet 2022 qui a entériné la création du Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.) ;

CONSIDÉRANT que le C.M.J. a pour projet d'améliorer la sécurité routière dans la commune ;

CONSIDÉRANT que le C.M.J. a visité la ville en repérage des passages piétons les plus utilisés par la population ;

CONSIDÉRANT que le C.M.J. a remarqué la baisse de visibilité la nuit de certains passages piétons ;

CONSIDÉRANT que le C.M.J. souhaiterait mettre en peinture « réfléchissante » ces passages piétons pour améliorer leur visibilité le soir ;

CONSIDÉRANT que le C.M.J. a sélectionné sept passages piétons jugés « dangereux » :

- RD70 au niveau de la Foir'Fouille.
- 1, rue Saint Exupéry (École Saint Exupéry).
- 1, rue Jules Ferry.
- Rond-point avenue des Sports.
- Avenue des Sports au croisement de l'avenue Jean Jaurès.
- 109, avenue Jean Jaurès.
- 61, avenue François Mitterrand.

CONSIDÉRANT qu'en date du 6 juin 2023, le C.M.J. a voté à l'unanimité la mise en peinture réfléchissante des 6 passages piétons suivants :

- 1, rue Saint Exupéry (École Saint Exupéry).
- 1, rue Jules Ferry.
- Rond-point avenue des Sports.
- Avenue des Sports au croisement de l'avenue Jean Jaurès.
- 109, avenue Jean Jaurès.
- 61, avenue François Mitterrand.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- la mise en peinture réfléchissante des 6 passages piétons sus mentionnés.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le :13/07/2023

Acte transmis au contrôle de légalité le : 12/07/2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT